



## Columba thomensis ou Pigeon de Sao Tomé



Le Pigeon de Sao Tomé (*Columba thomensis*) est une espèce d'oiseau appartenant à la famille des Columbidae. Cette espèce est endémique de São Tomé dans les îles de Sao Tomé-et-Principe au large de l'Afrique de l'Ouest. C'est un grand, pigeon très sombre de 37-40 cm.

Cette espèce est classée comme en voie de disparition, car elle a une seule sous-population très faible dans un territoire très petit, et est soupçonnée d'être l'objet d'un déclin rapide de la population en raison de la pression intense de la chasse.

La taille de la population n'a pas été quantifiée, mais elle est probablement mieux placée dans l'intervalle de 250 - 999 individus matures compte tenu de sa rareté et de sa distribution très restreinte. Cela équivaut à 375 - 1 499 individus au total, arrondi ici à 350 - 1500 individus.

Un déclin de la population de 30-49% est suspecté en raison de la pression de la chasse : l'espèce est grande et apprivoisée et est une cible de choix pour les chasseurs, et a disparu ou se raréfie dans les zones facilement accessibles (F. Olmos, M. Carvalho & RF de Lima in litt. 2009, 2011).

L'espèce est plus fréquente dans la forêt primaire au-dessus de 1.000 m, mais vit également dans les forêts secondaires matures, en particulier les plantations de café abandonnées depuis plus de 20 ans, et dans la forêt primaire de plaine dans le Sud-ouest et plus occasionnellement dans les zones cultivées au bord de la forêt. Le régime alimentaire se compose principalement de fruits (Atkinson et al. 1991, Christy et Clarke, 1998). Et l'espèce semble faire des mouvements saisonniers en réponse à la disponibilité des fruits.

### Les actions de conservation en cours

Une nouvelle loi prévoyant la publication dans la Gazette d'aires protégées et la protection des espèces menacées (Gascoigne in litt. 2000, M. Melo in litt. 2003) a été ratifiée (F. Olmos in litt. 2007). Une législation pour la création du parc national Obo a également été ratifiée (F. Olmos in litt. 2007) et la protection de la forêt primaire en tant que zone écologique a été proposée.



